



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Unité de Gestion du Projet

PROJET DE PARC DE TECHNOLOGIES NUMERIQUES DU SENEGAL (DIAMNIADIO)

AVIS PUBLIC A MANIFESTATION D'INTERET

Sélection de consultants pour études architecturales, contrôle et supervision des travaux de construction du Parc de Technologies Numériques du Sénégal

1. Le Gouvernement de la République du Sénégal a reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) pour financer la réalisation des infrastructures prévues dans le Projet de Parc de Technologies Numériques (PTN) et a l'intention d'utiliser une partie de ces ressources pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles pour la études Architecturales, contrôle et supervision des travaux de construction du Parc de Technologies Numériques du Sénégal.
2. Les services attendus au titre de ce contrat comprennent à titre indicatif :
 1. la conception de l'avant-projet Sommaire (APS) ;
 2. le contrôle de la qualité des travaux et des quantités mises en œuvre conformément aux prescriptions techniques d'exécution de tous les travaux relatifs au PTN de Diamniadio ;
 3. la supervision technique des travaux ;
 4. l'assistance du Maître d'Ouvrage aux réceptions partielles, provisoires et éventuellement définitives ;
3. Le délai d'exécution maximum des prestations du Consultant est de trois (3) mois pour la phase « études » et deux (2) ans pour la phase « contrôle » non consécutifs ; la période indicative pour la réalisation des prestations est comprise entre les années 2016 à 2019.
4. L'Unité de Gestion du Projet (UGP) invite les consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leurs capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (domaines d'intervention et années d'expériences, qualifications dans le domaine des prestations ci-dessus et notamment les références concernant l'exécution de contrats analogues et d'envergures équivalentes, leurs capacités techniques de gestion, les références des clients bénéficiaires des prestations décrites, etc.).
5. Les consultants peuvent s'associer avec d'autres pour renforcer leurs compétences respectueuses ou se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.
6. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « *Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants* » de la *Banque Africaine de Développement, datées de Mai 2008, révisées en juillet 2012*, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

7. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes :

8. Ministère des Postes et des Télécommunications, 2, Rue Béranger –Feraud X Rue Amadou Assane NDOYE

- Secrétariat du SAGE, 2^{ème} Etage,
- Cellule de Passation des Marchés, 3ème Etage

De Lundi à Vendredi

De 09h 00 à 17h00

9. Les manifestations d'intérêt, rédigées en français, doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le vendredi 15 Janvier 2016 à **9h30m** et porter expressément la mention « Manifestation d'Intérêt pour le Projet du Parc de Technologies Numériques du Sénégal (Diamniadio) – Études et Contrôle d'Exécution.

Adresse :

Ministère des Postes et des Télécommunications
2, Rue Béranger –Feraud X Rue Amadou Assane NDOYE
Cellule de passation des Marchés, 3ème Etage
Tel: 00221 33 889 17 03
Mail: ptn@numeriquegouv.sn
Dakar - SENEGAL